

SIERRA LEONE

Les civils continuent d'être mutilés et tués en dépit de l'accord de paix

Index AI : AFR 51/08/96

Le gouvernement de la Sierra Leone et l'opposition armée du Revolutionary United Front (RUF, Front révolutionnaire uni) viennent de signer un accord de paix pour mettre fin à la guerre sanglante qui déchire le pays ; mais moins d'une semaine après, plus de 150 civils ont été sauvagement mutilés et tués dans le nord du pays, a déclaré Amnesty International mardi 10 décembre 1996.

« Si l'on n'exerce pas dès maintenant une surveillance efficace de la situation des droits de l'homme, il est inutile d'espérer mettre fin un jour à ces atrocités », a souligné l'Organisation.

Amnesty International lance un appel pour que soit instaurée immédiatement une commission de vérification chargée de surveiller la situation des droits de l'homme, avec le soutien et la participation de la communauté internationale. Afin d'être à même de remplir sa mission pendant la mise en œuvre de l'accord de paix, elle devrait être constituée d'observateurs internationaux spécialisés dans le domaine des droits de l'homme et d'une compétence insoupçonnable.

Si de telles mesures n'étaient pas prises, les efforts déployés en 1996 pour ramener la paix et mettre fin aux violations en Sierra Leone, qui ont conduit à la signature d'un accord de paix le 30 novembre, pourraient être sérieusement compromis.

Quelques jours après la signature de l'accord de paix, des hommes armés ont attaqué les villages de Kubehuna et Magbenka, dans le district de Tonkolili (province du Nord). Les habitants avaient commencé à revenir dans leur village, qu'ils avaient été contraints de fuir en raison du conflit. Selon des témoins, après avoir pénétré dans ces villages, les assaillants se sont mis à tirer sur les civils ou à les attaquer à coups de machette. Certains villageois – des femmes et des enfants pour la plupart – sont morts après avoir été emmenés de force dans une maison qui a ensuite été incendiée. D'autres victimes ont eu les bras et les jambes coupés. Comme ce fut le cas lors de précédents massacres, on ignore l'identité des hommes qui ont attaqué Kubehuna et Magbenka : les survivants n'ont pu préciser s'il s'agissait de soldats du gouvernement ou de rebelles.

Ces dernières atrocités sont à l'image des tortures, mauvais traitements et homicides dont ont été victimes des civils non armés depuis le début du conflit en 1991, et plus particulièrement depuis 1994. À cette date, la guerre civile a pris la forme d'une campagne de violences dirigées contre les civils. L'identité des combattants qui s'en prennent aux civils, ainsi que les mobiles de leurs actions, sont devenus de plus en plus difficiles à déterminer.

Le 30 novembre 1996, le gouvernement sierra-léonien et le RUF ont signé un accord de paix en Côte d'Ivoire. Ce traité prévoit la cessation immédiate des hostilités, la démobilisation et le désarmement du RUF, et l'intégration de ses troupes à l'armée nationale. Un groupe d'observation neutre, auquel participera la communauté internationale, doit être mis sur pied pour surveiller le respect du cessez-le-feu prévu par l'accord de paix.

Le massacre perpétré récemment dans le district de Tonkolili souligne à quel point il est nécessaire que, parallèlement à cette surveillance, une commission de vérification veille à ce que les normes relatives aux droits de l'homme auxquelles il est fait référence dans l'accord de paix soient respectées. Il s'agit notamment de celles qui garantissent le respect du droit à la vie et du droit à ne pas être torturé ni maltraité.

En septembre 1996, Amnesty International a publié un document intitulé Sierra Leone. Pour un avenir fondé sur les droits de l'homme, dans lequel elle adressait des recommandations concrètes au gouvernement de la Sierra Leone, au RUF et à la communauté internationale, afin que les

engagements qu'ils ont pris se traduisent dans les faits. Elle préconisait, outre la surveillance de la situation des droits de l'homme, un contrôle étroit des soldats du gouvernement et des forces du RUF.

L'Organisation a également souligné qu'il était impératif de faire la lumière sur les atteintes aux droits fondamentaux perpétrées tout au long du conflit, par les soldats gouvernementaux comme par les forces rebelles. Il ne pourra y avoir de véritable réconciliation nationale si le droit des victimes et de leurs familles à connaître la vérité et à obtenir justice n'est pas pris en compte.